

# REGLEMENT INTERIEUR DES CLASSES MATERNELLES

Ce règlement est fait pour favoriser la vie en commun, le respect de tous et de chacun, pour assurer la sécurité des enfants et pour les aider à avoir un vrai comportement d'écolier.

## 1. LES HORAIRES

En maternelle, les horaires sont les suivants les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Matin                    Accueil de 8h10 à 8h30  
                              Sortie de 11h20 à 11h30  
Après-midi            Accueil de 13h20 à 13h30  
                              Sortie de 16h25 à 16h35

**Pour la sortie, les parents doivent venir récupérer leurs enfants à la porte de la classe et, pour des questions de sécurité, ils ne doivent pas rester dans la cour.**

## 2. ACCOMPAGNEMENT

Les personnes qui accompagnent les enfants doivent s'assurer que ceux-ci sont bien entrés en classe. Elles ne doivent en aucun cas les laisser seuls devant l'école avant l'accueil ou même dans les escaliers de la grande section ou devant la porte de la classe.

Aucun enfant ne pourra être récupéré par une personne ne figurant pas sur la liste des personnes habilitées, même s'il s'agit d'un frère ou d'une sœur, sans une autorisation écrite des parents et sur présentation d'une pièce d'identité.

## 3. SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE

Il est essentiel que les parents soient vigilants et insistent auprès de leurs enfants pour que les traversées des rues s'effectuent dans les bonnes règles (sur passage protégé et avec un adulte). De même, il faut inciter les enfants à ne pas quitter les trottoirs.

Les parents ont là une valeur d'exemple et un vrai rôle à jouer pour la sécurité de tous.

**Il est formellement interdit de stationner devant les portails de l'école et sur les passages protégés.**

## 4. LIAISON FAMILLE – ECOLE

Pour une meilleure efficacité, et dans l'intérêt des enfants, il importe qu'une étroite collaboration s'installe entre parents et enseignants. Les réunions mises en place vont dans ce sens, **il est nécessaire que les parents y participent.** Le cahier de correspondance est le lien privilégié entre l'école et la famille. Il doit être en permanence dans le sac de l'enfant pour être lu et signé quotidiennement.

Les parents sont invités à l'utiliser également pour communiquer avec l'enseignant, justifier les absences et demander un rendez-vous.

Penser à communiquer à l'école tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone. Nous devons toujours pouvoir vous joindre en cas d'urgence.

**Les parents ne doivent en aucun cas intervenir directement pour régler un différent ou interpellé un autre enfant. Les élèves étant sous la responsabilité des enseignants, ceux-ci sont seuls habilités à jouer le rôle de médiateur.**

## 5. LES CONGES SCOLAIRES

Voir le calendrier joint au courrier de rentrée et collé dans le cahier de correspondance, il sera également envoyé sur « Ecole-Directe » et mis sur le site de l'école.

Votre attention est attirée sur le fait qu'il peut être légèrement différent du calendrier officiel de l'Education Nationale.

## 6. ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence non prévue, les parents doivent informer l'école (la secrétaire de l'accueil) par téléphone (04-78-93-43-82) ou par Ecole Directe **dès le premier jour d'absence.**

Au retour en classe de l'enfant, merci de remplir le billet justifiant l'absence dans le carnet de correspondance.

Il est également demandé aux parents de prévenir l'enseignant à l'avance en cas d'absence prévue et/ou de maladie contagieuse.

Les absences supérieures à trois jours doivent être justifiées par un certificat médical. Les enseignants doivent s'assurer de la présence régulière des élèves et signaler toute absence anormale non justifiée.

Le portail de l'école maternelle ferme à 8h30 et 13h30. Au-delà de ces horaires, le portail restera fermé. Merci donc de prendre les dispositions nécessaires pour le respect de ces horaires.

**En cas de retard exceptionnel, non prévu à l'avance, merci de vous adresser à la directrice.**

D'une manière générale, chaque famille doit :

• **VEILLER A CE QUE LES ENFANTS ARRIVENT A L'HEURE**

• **VENIR LES CHERCHER A L'HEURE**

Les enfants qui n'auront pas été récupérés à 16h35 iront automatiquement à la garderie et celle-ci sera due.

#### 7. GARDERIE

La garderie fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

• Le matin de 7h45 à 8h10

• L'après-midi de 16h35 à 17h35

Pour les enfants fréquentant régulièrement la garderie, les jours de fréquentation doivent être communiqués avec précision. Il s'agit d'un abonnement.

La fréquentation occasionnelle est possible : Un ticket disponible et acheté à l'accueil doit être donné au plus tard à la surveillante le jour de l'étude concerné.

#### 8. SANTE

**Un enfant malade ou fiévreux doit rester à la maison.** A l'école, aucun médicament, même sur ordonnance ne peut être administré, sauf en cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place avec le médecin scolaire pour les enfants souffrant d'une maladie chronique. **La détention de médicament par un enfant est strictement interdite.**

Les poux viennent régulièrement visiter quelques têtes ; merci de traiter rapidement les têtes, les bonnets, les vêtements et la literie.

#### 9. OBJETS DE L'ECOLE

Tout livre ou matériel perdu ou détérioré devra être remplacé par la famille.

Les enfants n'ont pas le droit d'emporter les objets de la classe ; merci de nous aider en vérifiant et en les rapportant à l'école le cas échéant.

#### 10. COMPORTEMENT GENERAL DANS L'ECOLE

⇒ Les déplacements, entrées et sorties des classes doivent se faire dans le calme et en ordre afin d'éviter les accidents.

⇒ Durant les récréations, les élèves peuvent entrer dans les classes uniquement sur autorisation de l'enseignante et en présence d'un adulte.

⇒ Dans les escaliers les marches doivent être descendues dans le calme et sans bousculade.

**En cas de non respect des règles, l'élève et ses parents s'engagent à accepter les sanctions décidées par l'équipe pédagogique.**

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »

Père :

Mère :